



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 26 NOV. 2021

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE DE CHARGE DE MISSION VELO ET MOBILITES ACTIVES DANS LE
CADRE DE DEMARCHE D'APPELS A PROJET**

CREATION D'UN POSTE DE DE CHARGE DE MISSION VELO ET MOBILITES ACTIVES DANS LE CADRE DE DEMARCHE D'APPELS A PROJET

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

La CCPC a répondu récemment à deux appels à projet permettant de développer des activités de service à la population prévues dans son projet de territoire.

Cet appel à projet a été obtenu, de même que de nombreuses subventions demandées récemment par la CCPC, ce qui permet de montrer que la dynamique enclenchée sur ce nouveau mandat bénéficie d'un soutien important de la part de l'Etat et du Département.

Afin de donner une suite à ces démarches et d'enclencher au plus tôt sur la mise en place des nouvelles actions, il est proposé de créer le poste d'un chargé de mission vélo et mobilités actives, capable d'appuyer de manière générale le développement des nouvelles mobilités sur le territoire. Ce poste s'inscrit dans la prise en charge de la compétence mobilité, qu'il permettra de transcrire de manière opérationnelle en particulier sur les « mobilités actives » (vélo, marche) mais également sur les transports collectifs qui sont une attente forte de la population de la CCPC.

Le bénéfice de l'appel à projet « AVELO2 », qui cofinance le poste à hauteur de 30 000 euros par an sur 3 ans, soit plus de $\frac{3}{4}$ du coût du poste, avec des cofinancements par ailleurs sur l'ensemble de la thématique vélo (études, actions opérationnelles, etc...). A ce jour, un « schéma vélo » est en cours de réalisation et devrait être finalisé sur le premier trimestre 2022, permettant une clarification des compétences et du projet de la CCPC, l'objectif étant sur ce mandat la réalisation d'une vélo route traversant le territoire, mais également la réalisation de pistes cyclables et de services vélo.

Sans personnel dédié, il est évidemment impossible d'envisager la réalisation d'actions opérationnelles, la CCPC n'ayant à ce jour aucun personnel capable d'appuyer le développement de cette thématique.

Par conséquent, il est proposé de créer :

- un emploi non permanent de « chargé de mission vélo et mobilités actives », sur un grade de catégorie A ou B, de la filière administrative ou technique, à temps complet, à compter du **1^{er} janvier 2022**. Ce poste sera nécessairement pourvu par un emploi contractuel, d'une durée de 3 ans, en application de l'article 3 II de la loi du 26.01.1984.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette création d'emploi.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la création de ce poste exposé ci-dessus

- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget

- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

